

Question & Answer Document # 3
RFSO #s 01B68-15-0164
(Le français suit)

Question 1

Criterion #3: **Mediator assessment based on established criteria**

I have served as a mediator for the Farm Debt Mediation Service since 2011, and the participants in each of my mediation meetings completed an assessment form and transmitted it to the senior manager, Roger Dionne.

Will these assessments of my contributions as a mediator, which were completed by the participants, i.e. the clients, be taken into account in the evaluation of my competence as a mediator? If not, why not?

Answer 1

The answer is no, we do not take into account past assessments. The evaluation of the proposals is based strictly on the information provided in the proposal and on the answers to the questions.

Questions et réponses – Document n°3
DOC n° 01B68-15-0164

Question 1 :

Critère # 3 : **Évaluation du médiateur en fonction de critères définis**

À titre de médiateur pour le Service de Médiation en matière d'endettement agricole depuis 2011, un formulaire d'évaluation a été complété par les participants à chacune de mes rencontres de médiation et acheminé au gestionnaire principal M. Roger Dionne.

Est-ce que ces évaluations de ma contribution à titre de médiateur par les participants ,dont les clients, seront tenues en compte dans l'évaluation de ma compétence du médiateur. Sinon pourquoi?

Réponse 1 :

La réponse est non, nous ne tenons pas compte des évaluations du passé. L'évaluation des propositions est basée strictement sur les informations fournies dans la proposition et les réponses aux questions.